

Critères de sélection – Programme de bourses SPORTSQUÉBEC

ALÉO

Bourses de 2000\$ ou 4000\$ selon les résultats académiques

Critères de la Fondation :

- Être étudiant.e à temps plein ou à temps partiel dans un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'Éducation, à partir de l'école secondaire;

- Être identifié.e et priorisé.e par sa fédération sportive comme athlète Espoir, Relève, Élite ou Excellence dans un sport soutenu par le ministère de l'Éducation et être engagé.e dans un programme d'entraînement et de compétition de haut niveau;

- Être originaire du Québec ou résident du Québec depuis au moins 2 ans, ou s'entraîner au Québec dans une structure d'accueil de sport de haut niveau.

Nombre de candidat.e.s maximal : 3 Excellence, 3 Élite, 3 Relève, 1 Espoir.

Club de la Médaille D'Or

Programme «Ma première bourse», 1500\$

Critères du CMO :

- Être identifié.e comme étant un athlète Espoir, Relève ou Élite;

- Être engagé.e dans un cheminement reconnu par sa fédération sportive conduisant au sein des équipes nationales;

- Être étudiant,e dans un établissement d'enseignement reconnu par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- Avoir reçu de sa fédération sportive la recommandation permettant de compléter le formulaire de mise en candidature;
- Ne pas avoir reçu d'aide financière provenant du Club de la médaille d'or au cours des années précédentes.

Nombre de candidat.e.s maximal : 2 Élite, 2 Relève, 2 Espoir.

Fondation des Nordiques

Or 4000\$, argent 3000\$, bronze 1500\$

Pour être admissible, un.e candidat.e doit obligatoirement respecter les conditions suivantes :

1. Être un.e étudiant.e

Le/la candidat.e doit suivre un programme dans une institution d'enseignement reconnue par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

2. Être engagé.e dans un programme sportif de haut niveau d'un sport olympique ou panaméricain

L'évaluation est notamment basée sur la désignation de l'étudiant.e en tant qu'athlète (sport individuel ou d'équipe), par une fédération sportive québécoise reconnue, dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : Excellence, Élite, Relève, Espoir. À noter que les étudiant.e.s inscrit.e.s à un programme de sport-études de même que les étudiant.e.s membres d'une équipe intercollégiale ou interuniversitaire sont également admissibles à recevoir une bourse.

3. Être un résident.e de la région de Québec ou de la Chaudière-Appalaches

L'aide de la Fondation s'adresse aux étudiant.e.s dont le lieu de résidence permanente est dans la région de Québec ou de Chaudière-Appalaches. Un.e étudiant.e disposant uniquement d'une adresse temporaire dans l'une ou l'autre de ces régions, mais qui y est inscrit.e à un programme d'études depuis au moins un an et qui participe à un programme sportif de haut niveau peut également bénéficier de l'aide de la Fondation. Par contre, les

athlètes inscrit.e.s à un club de la région de Québec ou de la Chaudière-Appalaches qui résident à l'extérieur de ces régions, ne sont pas éligibles.

4. Fournir tous les documents requis pour la demande de bourse à l'intérieur des délais.

Nombre de candidat.e.s maximal : 2 Excellence, 2 Élite, 2 Relève, 2 Espoir.

Critères de sélection pour choisir les athlètes parmi ceux et celles éligibles (critères établis par la FHQ) :

Principaux :

- 24 ans et moins;
- Le plus possible 1 homme pour 1 femme pour chaque niveau d'identification, pour chaque type de bourse.

Secondaires, sans ordre particulier (vue d'ensemble du portrait de l'athlète) :

- Priorité aux athlètes ayant le meilleur rang sur la liste actuelle Exc.-Élite-Rel.-Espoir, mais une certaine importance est aussi à la liste préliminaire de l'année suivante.
- Priorité aux athlètes ayant compétitionné à l'international récemment ou étant qualifié.e.s pour une compétition internationale qui aura lieu bientôt.
- Priorité aux athlètes qui ont progressé de manière notable dans la dernière année, soit selon leur rang sur la liste d'identification ou selon leurs performances personnelles.
- Priorité aux athlètes se démarquant particulièrement du point de vue académique, s'il y a lieu.
- Déjà récipiendaire (dans le cas d'Aléo, car les commanditaires gardent les mêmes athlètes pendant plusieurs années, selon des conditions de performance).